



SBMFC



FONDS NON PUBLICS DES
FORCES CANADIENNES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Rapport annuel du comité
du régime de retraite

2024

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE

2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	04
RÉSUMÉ	06
INTRODUCTION	08
EN BREF	10
LE RÉGIME ET SA GOUVERNANCE	11
RÉFLEXION ET ANALYSE DU COMITÉ	12
1. CAPITALISATION DU RÉGIME	14
2. PLACEMENTS	18
3. CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE	22
4. PLAN STRATÉGIQUE	24
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU RÉGIME	26
GLOSSAIRE	28
PORTEAL DU RÉGIME DE RETRAITE	28

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel 2024 du comité du régime de retraite qui fait une nouvelle fois état de solides rendements de la caisse de retraite ainsi que de nos réussites stratégiques.

En tant que nouvelle présidente du comité du régime de retraite, je rappelle que le bien-être de l'ensemble des participantes et participants est au cœur de toutes les décisions du comité. C'est vous : personnel actif, anciens membres du personnel et personnes retraitées, qui contribuez à la mission des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), et nous nous engageons à vous soutenir dans votre parcours financier, pendant vos années de travail et à la retraite. Ce dévouement à l'égard de nos obligations fiduciaires guide non seulement notre processus décisionnel, mais aussi notre plan stratégique qui vise à assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite à prestations déterminées et à améliorer l'expérience de l'ensemble des participantes et participants.

Cette année est la dernière de notre plan stratégique 2022-2024. Au cours des trois dernières années, le comité a atteint de nombreux objectifs stratégiques. L'une des grandes réalisations de cette année a été de changer de responsable pour la tenue des registres; les participantes et participants bénéficient désormais des services modernes et novateurs qu'ils méritent. Ils ont maintenant facilement accès à des renseignements qui n'étaient pas disponibles auparavant. En outre, le comité de placements du régime de retraite a entrepris un examen diligent et une révision de la politique de placement, le tout, afin de garantir la réussite financière du régime à long terme. Les changements apportés à notre stratégie de placement ont eu des résultats positifs dans le climat d'incertitude qui régnait sur les marchés. Le bon rendement des placements au cours de la dernière année a permis à l'actif du régime d'atteindre un autre sommet record en fin d'année, ce qui a contribué à la bonne situation financière du régime. Pour la troisième année consécutive, le régime de retraite est de nouveau entièrement capitalisé, ce qui signifie qu'il détient actuellement suffisamment de fonds pour respecter toutes ses obligations au titre des prestations actuelles et potentielles. Bien que le comité soit satisfait de ces résultats positifs, il reste concentré sur ses objectifs stratégiques et continue de travailler sur cette lancée.

Cette réussite est attribuable au travail d'équipe dans les coulisses et à la gestion dévouée des membres du comité. C'est avec gratitude que le comité reconnaît l'apport de ses membres sortants. Nous remercions Bruce Pickard pour plus d'une décennie de service. Nous remercions également Ian Poulter, président sortant, d'avoir assumé la direction du comité ces dernières années. Profitons-en aussi pour souhaiter la bienvenue à Tanya Marchenko en tant que nouvelle membre du comité.

Il nous tarde de présenter le plan stratégique 2025-2027 du comité du régime, qui est axé sur l'expérience des participantes et participants. C'est pour eux que le comité s'efforce en tout temps de tenir ses promesses.

Julie Peckham
Chef des opérations, SBMFC et présidente du comité du régime de retraite

RÉSUMÉ



La dernière année a marqué une autre étape importante pour le régime de retraite, puisque sa solidité et sa résilience financières ont été confirmées, de même que la sécurité qu'il procure aux personnes participantes. Le rendement des placements a été positif et le régime était en bonne situation de capitalisation. C'était aussi la dernière année du plan stratégique 2022-2024.

Le portefeuille de placements a enregistré une croissance substantielle, clôturant l'année avec une valeur d'actif de 591,1 millions de dollars, soit la valeur de fin d'année la plus élevée à ce jour. Le rendement net des placements de 10,7 % est principalement attribuable au bon rendement des actions mondiales. Bien qu'il soit inférieur au rendement de 12,8 % généré en 2023, il s'agit tout de même d'un rendement honorable compte tenu de la conjoncture économique complexe. Les actifs réels et les nouvelles stratégies ont permis de diversifier le portefeuille et d'atténuer la volatilité des marchés tout au long de l'année.

Selon la dernière évaluation actuarielle, le régime est entièrement capitalisé sur une base de solvabilité et de continuité, ce qui démontre bien la capacité du régime à respecter ses obligations actuelles et futures. Vu que l'excédent continue de dépasser les limites autorisées par la loi, la pause imposée de la cotisation de l'employeur demeure en vigueur. Les paiements spéciaux de solvabilité sont toujours nuls, et les cotisations normales de l'employeur reprendront si les résultats de la prochaine évaluation actuarielle le permettent.

La dernière année a également marqué la fin du plan stratégique 2022-2024, lequel a généré plusieurs changements importants permettant d'améliorer la viabilité du régime, de renforcer les pratiques de gouvernance, d'améliorer les services et de rehausser l'expérience globale des participantes et participants. Il faut aussi mentionner l'aboutissement des recherches entreprises à la fin de 2023 visant à trouver un administrateur tiers et qui ont mené à la nomination d'un nouveau fournisseur de services. C'est ainsi qu'Aon a pris en charge l'administration du régime le 1^{er} décembre 2024, date qui coïncidait avec le lancement du portail du régime de retraite. Ce nouveau portail en ligne permet aux participantes et participants admissibles d'accéder à un outil d'estimation des prestations et d'obtenir facilement des renseignements sur leur retraite.

La conclusion du plan stratégique a donné lieu à un examen des progrès accomplis et à la détermination des priorités du prochain plan. Des détails sur les activités stratégiques et les progrès du comité sont fournis dans le présent rapport.

Pour ce qui est de l'avenir, le régime a entamé l'année 2025 sur de bonnes bases. La stratégie 2025-2027 du comité qui est en cours de déploiement met l'accent sur l'amélioration de l'expérience des participantes et participants.

INTRODUCTION



Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes (le régime) est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employées et employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes (PFNP). Il est régi par la *Loi sur les normes de prestation de pension du Canada*, réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et assujetti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La gestion du régime est donc soumise aux lois, règlements et normes professionnelles applicables.

Dans son rapport annuel, le comité du régime de retraite décrit aux participantes et participants le chantier qu'il a entrepris en 2024 pour veiller au respect de la loi et des principes de saine gouvernance.

Rôle du comité du régime de retraite

Le PFNP est à la fois promoteur et administrateur du régime.

- Comme promoteur, il assume l'instauration, la conception, la modification et l'éventuelle fin du régime.
- Comme administrateur, il lui incombe de gérer, de surveiller et d'administrer le régime, y compris l'investissement de ses actifs.

La charge d'administrateur est déléguée au comité du régime de retraite, qui veille au respect des obligations fiduciaires et autres du régime, notamment la sélection et la supervision des fournisseurs de services.

Le comité peut également recommander des changements à la structure du régime.

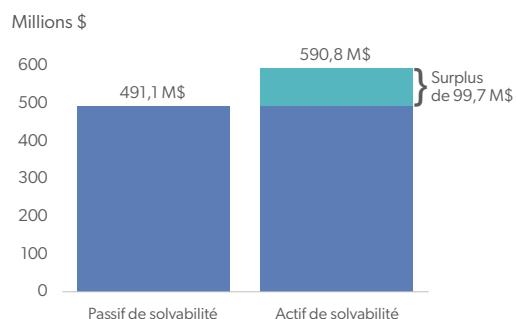
Le comité de placements du régime de retraite, un sous-comité, supervise le rendement des actifs et formule des conseils quant à la politique de placement de la caisse de retraite.

EN BREF

Évaluation actuarielle

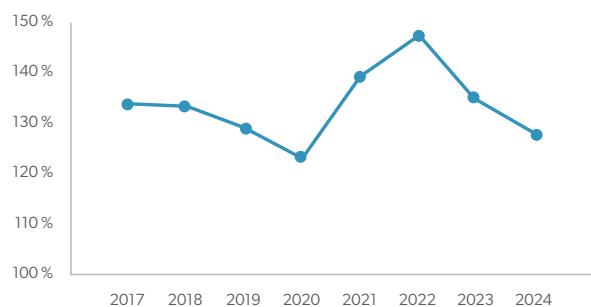
Le régime est entièrement capitalisé pour la troisième année consécutive.

Si le régime était supprimé à la date d'évaluation, l'organisation serait en mesure d'honorer toutes les rentes dues aux participant(e)s.



Le ratio de la continuité demeure bon.

Si le régime était maintenu indéfiniment, l'organisation pourrait verser les rentes aux participant(e)s au moment de leur retraite. Il confirme que notre régime est en très bonne position.



Cotisations et paiements

Total des rentes versées : 19,7 M\$

- Cotisations du personnel : 8,1 M\$
- La pause imposée des cotisations de l'employeur est demeurée en vigueur au cours de l'année.
- Au 1^{er} janvier 2025, la rente de retraite annuelle moyenne versée s'élève à 11,8 k\$.



Portail du régime de retraite

Nouvel administrateur tiers depuis décembre 2024

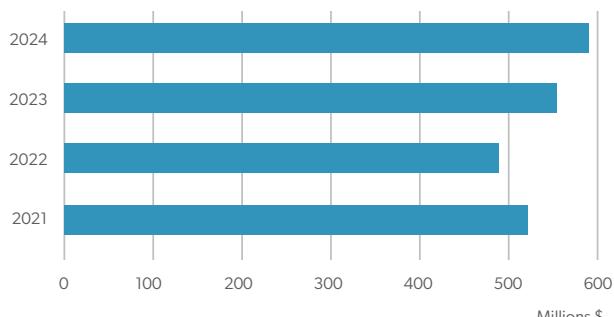
Ce changement s'est accompagné du lancement d'un nouveau portail en ligne.



Rendement du régime

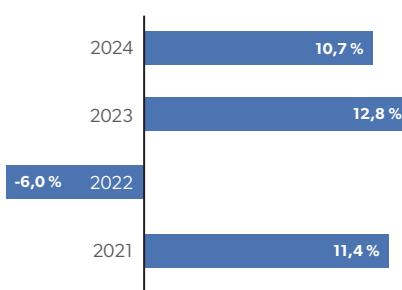
Total des actifs du régime : 591,1 M\$

Grâce à un solide rendement sur le marché, la valeur des actifs a atteint une valeur record en fin d'année.



Rendement net en 2024 : 10,7 %

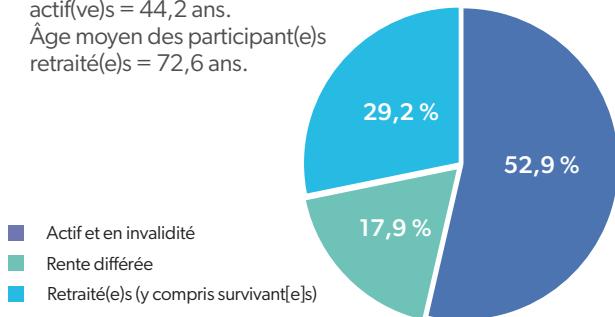
Le régime a maintenu un rendement soutenu sur les marchés.



Participant(e)s au régime

Le régime est passé de 4 531 à 4 609 participant(e)s.

- Âge moyen des participant(e)s actif(ve)s = 44,2 ans.
- Âge moyen des participant(e)s retraité(e)s = 72,6 ans.



LE RÉGIME ET SA GOUVERNANCE

Conception et viabilité du régime

Objectifs de l'employeur – Le régime sert d'incitatif lors du recrutement de talents; il offre à ses participant es et participants une rente de retraite à prestations déterminées garantie à un coût raisonnable pour le PFNP.

Enregistrement – Le régime est enregistré comme il se doit auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Modifications apportées au régime – La plus récente modification a été déposée en 2023 afin de procéder à une indexation ponctuelle des rentes.

Viabilité – Le régime remplit encore son objectif d'attirer du personnel et de le protéger moyennant un revenu de retraite sûr.

Structure et procédures de gouvernances

Structure de gouvernance

Une saine gouvernance protège le régime par des procédures structurées de surveillance, de gestion et d'administration qui garantissent le respect de toutes les exigences légales et fiduciaires applicables et de toute autre obligation. Le comité du régime de retraite, ses agents et ses conseillers veillent à l'atteinte continue de ces objectifs.

Manuel de gouvernance

Le Manuel de gouvernance met en place un cadre de responsabilisation pour toutes les parties associées à la gouvernance du régime. L'utilisation des pratiques de gouvernance assure que la gestion du régime est cohérente et sert au mieux les intérêts des participant es et participants, des personnes retraitées et des survivantes et survivants, et qu'elle est conforme aux lignes directrices pour une saine gouvernance de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR).

En 2024, lors de son examen annuel, le Manuel de gouvernance a été mis à jour pour tenir compte des nouveaux fournisseurs de service et de leur mandat.

Dépenses de fonctionnement

Le 1^{er} juillet 2024, le régime est redevenu responsable de toutes ses dépenses de fonctionnement. C'est la capitalisation favorable du régime qui sous-tend cette décision. Auparavant, toutes les dépenses de fonctionnement, hormis les frais de gestion de placement, étaient payées par l'organisation.

Au cours de l'exercice 2024-2025, les dépenses de fonctionnement payées par l'organisation ont totalisé 0,4 M\$, et en 2024, celles payées à même la caisse de retraite, incluant les frais de gestion des placements, ont totalisé 0,8 M\$, soit un total de 1,2 M\$.

RÉFLEXION ET ANALYSE DU COMITÉ

Membres du comité du régime de retraite

La surveillance et l'administration du régime incombent à la présidente du comité du régime, à cinq cadres des SBMFC, à deux personnes représentant les participantes et participants au régime (catégorie I et catégorie II) et à une personne représentant les retraitées et retraités.

La chef des opérations a été nommée présidente du comité du régime de retraite, et le chef des services financiers a été nommé président du comité de placement du régime de retraite. Le chef des services de l'information a démissionné du comité et la chef adjointe des services de l'information a été désignée pour le remplacer.

Cette dernière a été admise au comité en 2024.

Membres du comité du régime de retraite et du comité de placement du régime de retraite (au 31 décembre 2024)

Julie Peckham, chef des opérations, présidente du comité du régime de retraite et membre du comité de placements du régime de retraite;

Dave Patel, chef des services financiers, président du comité de placements du régime de retraite et membre du comité du régime de retraite;

Robin Ross, chef des ressources humaines, membre du comité du régime de retraite et du comité de placements du régime;

Jill O'Neill, vice-présidente supérieure de la Financière SISIP, membre du comité du régime de retraite et du comité de placements du régime de retraite;

Corinna Heilman, vice-présidente supérieure des PSP, membre du comité du régime de retraite;

Tanya Marchenko, chef adjointe des services de l'information, membre du comité du régime de retraite;

Jacques Béland, gestionnaire supérieur des PSP, représentant du personnel de catégorie II au sein du comité du régime de retraite;

Michael Pyniansky, commis supérieur à la comptabilité, représentant du personnel de catégorie I au sein du comité du régime de retraite;

Jo-Anne Gibson, représentante du personnel retraité au sein du comité du régime de retraite;

Elizabeth Springer, membre externe du comité de placements du régime de retraite;

Debra Alves, membre externe du comité de placements du régime de retraite.

Formation des membres du comité

Le comité du régime de retraite met tout en œuvre pour que ses membres comprennent bien leurs rôles et responsabilités. Durant la première année de leur mandat, les nouveaux membres doivent suivre une formation sur les responsabilités et les principes de gouvernance.

Le chef des services financiers et la vice-présidente supérieure des PSP ont suivi le cours « School of Pension Investment Management (SPIM) » offert aux nouveaux membres du comité. La chef adjointe des services de l’information devrait le suivre en 2025.

Rendement du comité

Chaque année, les membres du comité procèdent à une auto-évaluation suivant les pratiques exemplaires des régimes de retraite publics pour souligner les problèmes majeurs et les bons coups. Même si les résultats de ces auto-évaluations ont légèrement diminué en 2024, ils demeurent satisfaisants.

Assurance responsabilité pour les membres du comité

Dans l’exercice de leurs fonctions, les membres du comité agissant au nom du PFNP et conformément au Manuel de gouvernance sont normalement indemnisés pour tout dommage ou toute perte découlant d’un recours légal à leur encontre. Le Programme d’assurance consolidé des Biens non publics et la politique sur l’indemnisation du PFNP offrent une assurance de la responsabilité civile des membres de l’équipe d’administration et de direction pour les frais de défense, les dommages-intérêts et les dépenses liées aux procès.

En 2023, une assurance responsabilité fiduciaire payée par le fonds a été souscrite pour les membres du comité du régime de retraite et du comité de placements du régime de retraite.

01

CAPITALISATION DU RÉGIME



Rapport et hypothèses d'évaluation

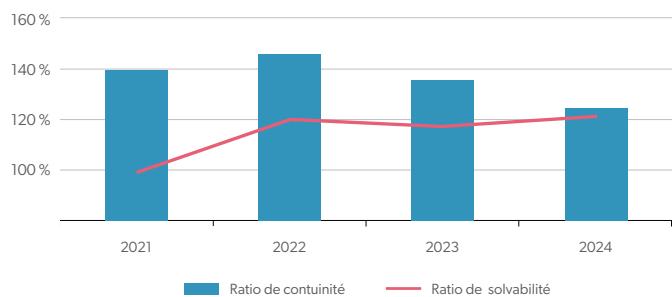
Le rapport d'évaluation du régime détermine les cotisations annuelles requises pour financer le coût de service du régime, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour combler tout déficit de solvabilité ou de continuité d'exploitation.

Une évaluation actuarielle officielle a été réalisée au 31 décembre 2024, et la prochaine aura lieu au plus tard le 31 décembre 2027.

Capitalisation

La capitalisation compare les actifs du plan à ses passifs (ses obligations au titre des prestations). Il s'agit d'un déterminant clé de la santé financière du régime. La capitalisation doit à la fois tenir compte de l'approche de la continuité et de la solvabilité.

À la fin de 2024, le régime enregistrait pour la quatorzième année d'affilée un excédent sur la base de la continuité correspondant à 127,1 % ou 120,2 millions de dollars.



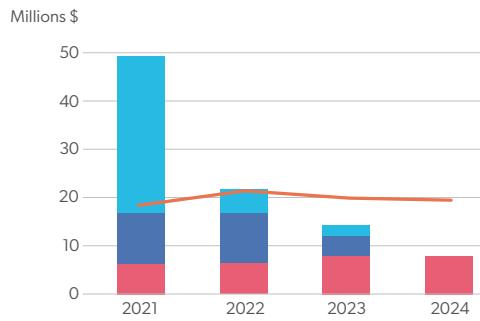
Le régime est solvable à 120,3 % et a enregistré un excédent de 99,7 millions de dollars. Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans est de 118,6 %. Les paiements spéciaux de solvabilité seront donc nuls en 2025.

En 2025, le taux de cotisation de l'employeur pour le service courant correspond à 136,5 % des cotisations du personnel (environ 11,8 millions de dollars), comparativement à 122,8 % en 2024.

La Loi de l'impôt sur le revenu et la législation applicable obligent un employeur à suspendre ses cotisations si le ratio de solvabilité de son régime de retraite dépasse 105 % et le ratio de capitalisation selon l'hypothèse de la continuité, 125 %. Ces deux cas s'appliquant de nouveau à notre régime, la pause des cotisations de l'employeur qui a débuté lors du dépôt des résultats de l'évaluation de 2022 se poursuit avec le dépôt des résultats de 2024. Cette « pause de la cotisation de l'employeur » durera jusqu'à la parution et au dépôt des résultats de la prochaine évaluation qui, conformément aux directives réglementaires, aura lieu au plus tard en 2028.

Entrées de trésorerie

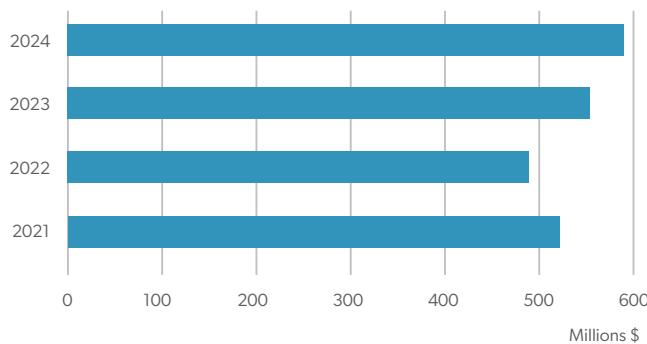
Les cotisations de retraite des membres du personnel réguliers ont totalisé 8,1 millions de dollars. Les cotisations régulières de l'employeur ont été nulles en raison de la suspension obligatoire des cotisations de l'employeur.



Legend:
■ Cotisations de l'employeur - paiements (solvabilité)
■ Cotisations de l'employeur - normales
■ Cotisations du personnel
■ Total des rentes de retraite versées (incluant les remboursements)

Sorties de trésorerie

Les paiements liés au régime de retraite s'établissaient à 19,7 millions de dollars, dont 16,5 millions en rentes de retraite et prestations de survivant et 3,2 millions en montant forfaitaire pour les remboursements aux membres du personnel qui ont quitté leur emploi et aux bénéficiaires. De plus, 0,8 million de dollars ont été déboursés du fonds au titre des frais de gestion et d'exploitation des placements.



Actifs

Les actifs du régime totalisaient 591,1 millions de dollars en date du 31 décembre 2024, soit une augmentation de 46,3 millions comparativement à l'année précédente.

02

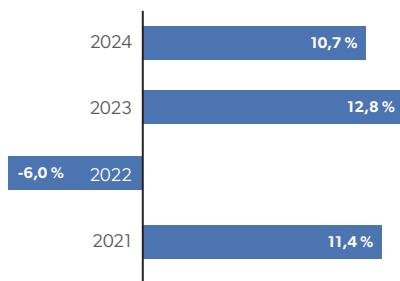
PLACEMENTS



Objectif de placement

L'objectif de placement du régime est l'atteinte d'un taux de rendement annuel total, après le paiement des frais de gestion des placements, qui permettra au régime d'être entièrement capitalisé selon l'approche de la solvabilité.

Le rendement sur une période de quatre ans a été de 7,1 %, alors que la cible établie par la Politique de placement est de 7,7 %.



En 2024, le rendement brut, sans les entrées de trésorerie, se situait à 10,8 %, et le rendement annuel, sans les frais de gestion de placement, était de 10,7 %, contre 12,8 % en 2023.

Surveillance du rendement des placements

Le comité de placements du régime de retraite, présidé par le chef des services financiers, surveille de près la gestion des fonds et le rendement des placements et rapporte ses observations au comité du régime à chaque rencontre.

Le comité de placements estime qu'une stratégie de gestion active permettra à la caisse de retraite d'atteindre l'objectif de placement à un degré de risque acceptable pour le promoteur du régime.

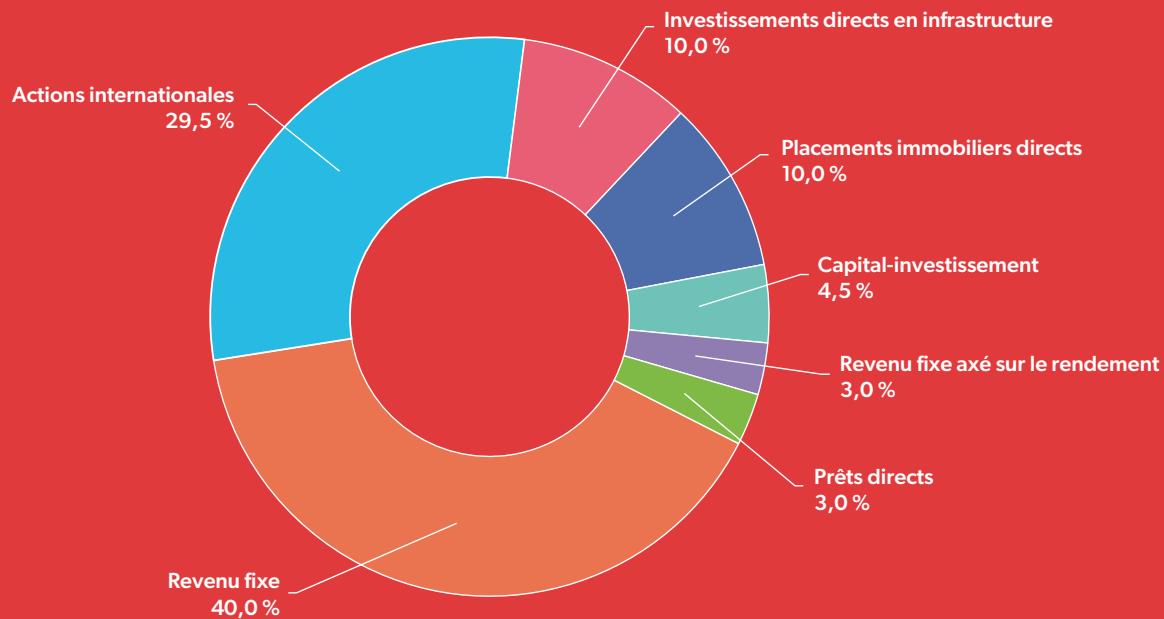
Politique de placement

L'établissement du portefeuille de référence de la Politique de placement a deux finalités. La première est de fournir une référence comparative pour l'évaluation du rendement total de la caisse de retraite ainsi que du rendement de chaque classe d'actif, et la seconde, de fournir une référence pour les besoins futurs à long terme à un niveau de risque qui est acceptable pour le PFNP. Ce portefeuille de référence est ajusté lorsque les conditions de marché permettent une meilleure adéquation entre l'actif et le passif du régime du point de vue de l'horizon temporel.

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement (EPPP) de la caisse de retraite préconise la diversification du portefeuille et une stratégie prudente pour maximiser le rendement tout en minimisant le risque de pertes et de volatilité excessive.

Le comité de placements du régime de retraite revoit annuellement l'EPPP et recommande des changements, au besoin, au comité du régime de retraite.

En 2023, une nouvelle composition visant à aligner plus étroitement les actifs du régime sur ses passifs a été approuvée. Les fonds étant investis dans de nouvelles classes d'actif, il est possible que les allocations de placement se situent à l'extérieur des tranches cibles jusqu'à ce que la transition vers cette nouvelle composition soit terminée.



03

CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE

La gouvernance du régime doit être conforme à la *Loi sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) s'attend également à ce que soient appliqués les principes énoncés dans les lignes directrices de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR) pour une saine gouvernance.

Aucun changement n'a été soumis aux autorités de réglementation en 2024.

Contrôle de la conformité (soumissions de 2024 pour 2023)

ÉLÉMENT DE CONFORMITÉ	ÉTAT DE CONFORMITÉ	DATE
a. Soumission de la déclaration de renseignements sur la solvabilité au BSIF	Oui	15 février 2024
b. Soumission du rapport d'évaluation actuarielle au BSIF et à l'ARC	Oui	25 juin 2024
c. Conformité réglementaire des hypothèses et méthodes d'évaluation	Oui	25 juin 2024
d. Conformité réglementaire de la sélection des actifs et du processus de placement	Oui	En cours
e. Conformité réglementaire des documents	Oui	En cours
f. Soumission de la déclaration annuelle de renseignements au BSIF	Oui	28 juin 2024
g. Rectification après rapport d'un cas grave de non-conformité	Aucun rapport de non-conformité	S.O.
h. Mise en application des lignes directrices pour une saine gouvernance des régimes de retraite de l'ACOCRR	Oui	En cours
i. Soumission des états financiers vérifiés	Oui	28 juin 2024
j. Envoi des renseignements exigés par la loi aux participantes et participants, comme les relevés	Oui	28 juin 2024
k. Versement de la cotisation du régime de retraite	Oui	28 août 2024

Contrôle du fournisseur de services

Évaluation des fournisseurs de services – Le rendement des fournisseurs de services fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle. Si les résultats de l'évaluation ne sont pas à la hauteur, les fournisseurs doivent soumettre un plan de rectification satisfaisant, faute de quoi l'entente de service deviendra caduque.

Entente avec fournisseur privé – À la fin de 2023, nous avons entamé des recherches afin de trouver un administrateur tiers/un responsable des registres du régime. La recherche a abouti au printemps 2024 et un nouvel administrateur a été désigné, lequel est entré en fonction le 1^{er} décembre 2024.

Vérification des états financiers

Le chef des services financiers doit préparer les états financiers du régime d'après les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Chaque année, une vérification des états financiers est effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Cette vérification examine les mécanismes de contrôle interne, la pertinence des politiques comptables et le caractère raisonnable des estimations comptables pour repérer toute anomalie majeure résultant d'une fraude ou d'une erreur.

Les conclusions de la vérification ont été présentées au comité de vérification des BNP aux fins d'examen. De l'avis du vérificateur externe, les états financiers de 2024 représentaient fidèlement la situation financière du régime.

Les états financiers ont été approuvés par le chef des services financiers et soumis au Bureau du surintendant des institutions financières le 27 juin 2025.

04

PLAN STRATÉGIQUE



Les SBMFC sont convaincus que l'offre d'un régime à prestations déterminées est le moyen le plus sûr de protéger le revenu du personnel à la retraite.

En 2022, le comité a officialisé un plan stratégique triennal qui définit les objectifs pour les principales priorités en vue d'assurer la pérennité du régime et de continuer à procurer un revenu de retraite aux participantes et participants.

Voici les principales réalisations du comité ces trois dernières années.

Objectif 1 : Assurer la pérennité du régime de retraite

Le comité s'est mis à la recherche d'une nouvelle ou d'un nouveau chef des placements en impartition. À la suite de la nomination, une étude de gestion actif-passif a été réalisée, laquelle a mené à une nouvelle composition de l'actif du régime. La politique de placement a fait l'objet d'une révision annuelle. Comme le régime avait enregistré un excédent de solvabilité, un examen des options d'utilisation a été entrepris, lequel a abouti à une indexation majorée ponctuelle accordée aux personnes parties à la retraite.

Objectif 2 : Voir à ce que le cadre de gouvernance ouvre la voie à une exécution proactive et agile qui s'adapte aux changements dans le secteur et aux obligations fiduciaires

Le comité a procédé à un examen et à un recueil des ressources disponibles en appui de son plan stratégique. Le processus de recrutement des membres du comité a été mis à jour et les membres l'ayant quitté ont été remplacés. Le comité a aussi procédé à une autoévaluation annuelle pour mesurer son rendement. Des activités annuelles de conformité, d'évaluation et de vérification ont été effectuées pour assurer la conformité réglementaire. De plus, ont aussi eu lieu la révision annuelle du manuel de gouvernance du comité et la mise en œuvre d'une politique de financement. Le nouveau plan stratégique triennal a également été élaboré.

Objectif 3 : Investir dans les services administratifs et financiers pour répondre aux besoins changeants des participantes et participants au régime

Le comité a élaboré et perfectionné les méthodes de production de rapports et mis en œuvre des normes encadrant les services du régime. Des recherches ont été effectuées concernant les avancées dans le secteur des services de retraite qui ont permis de cerner des possibilités de mieux répondre aux besoins des participantes et participants. Une recherche menant à l'embauche d'un nouveau dépositaire et d'un nouvel administrateur tiers a également été entreprise. Les membres du comité ont aussi surveillé et administré la prestation des services de pension et, lorsque c'était possible, ont étudié les possibles gains d'efficacité, puis élaboré et mis en œuvre les mesures appropriées. Le rendement des fournisseurs de services a fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Objectif 4 : Améliorer l'expérience des participantes et participants au régime

Le comité a réalisé une évaluation de base pour mesurer l'utilisation que font les participantes et participants du contenu sur le régime. Des efforts ont été déployés pour remanier et améliorer le contenu disponible sur CORE et sur le site Web externe. Diverses possibilités d'accroître la transparence sur les activités de gouvernance et d'administration du comité ont fait l'objet d'un examen, ce qui s'est traduit par la transmission du rapport annuel du comité à toutes les personnes participant au régime. Le comité a aussi étudié les possibilités de formation à l'intention des participantes et participants, ce qui a mené au lancement d'un module d'apprentissage pour tout le personnel. Le changement d'administrateur tiers a conduit à une augmentation des heures d'ouverture du centre d'appels, et le nouveau portail est maintenant accessible aux participantes et participants à la retraite et à celles et ceux ayant droit à une rente différée, qui n'avaient pas accès à l'ancien portail.

Objectif 5 : Investir dans le perfectionnement et la formation des membres du comité du régime de retraite

Un programme de formation a été entamé. Les nouveaux membres du comité ont suivi le processus d'intégration et le comité a procédé à des autoévaluations annuelles afin d'obtenir une rétroaction pertinente. Des commentaires positifs ont été formulés sur les initiatives d'orientation et d'apprentissage, démontrant ainsi l'efficacité des efforts déployés par le comité.

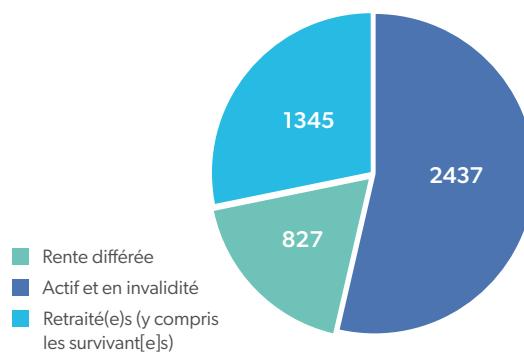
05

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS AU RÉGIME



COMPOSITION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

- Le nombre de participantes actives et participants actifs au régime de retraite est passé à 2 437 en 2024, soit une augmentation de 1,0 % par rapport aux 2 410 participantes et participants en 2023.
- Le nombre d'adhésions au régime a baissé, passant de 391 en 2023 à 315 en 2024.
- Le régime a enregistré 77 nouveaux départs à la retraite en 2024, contre 61 en 2023.
- La rente de retraite annuelle moyenne versée est demeurée stable à 11 800 \$ au 1^{er} janvier 2025.



Information sur le régime

Des initiatives d'information et de sensibilisation visent à parfaire la compréhension qu'ont les participantes et participants de leur régime, à les préparer à prendre leur retraite et à faire preuve de transparence quant à la gestion financière du régime.

En 2024, un module d'apprentissage sur le régime de retraite a été lancé à l'intention du personnel. Le livret Régime de retraite et la FAQ sur le régime de retraite ont été mis à jour, et l'information concernant le régime sur le site Web externe des SBMFC a été enrichie. De plus, le contenu sur le régime a été rendu accessible sur le portail en ligne; les participantes et participants ont ainsi plusieurs moyens d'accéder à l'information.

On continue d'examiner l'expérience des participantes et participants afin de tirer pleinement parti des outils et des technologies disponibles, dans le but de permettre aux participantes et participants de connaître encore mieux leur régime et d'être bien préparés pour leur retraite.

Communication avec les participantes et participants

Communications prescrites par la loi : Les participantes et participants reçoivent un relevé annuel, les options qui leur sont s'offertes au moment de quitter leur emploi ou de partir à la retraite et les avis de modification du régime.

Des relevés de pension individuels pour 2024 ont été remis à 2 956 participantes actives ou participants actifs ou ayant droit à une rente différée, ainsi qu'à leur conjoint ou conjointe. Des relevés de pension ont été remis à 1 319 personnes retraitées et à leur conjoint ou conjointe. Les relevés ont également été mis à la disposition des participantes et participants admissibles dans le portail du régime de retraite. Les relevés offrent à la fois de l'information concernant la rente personnelle et la situation financière du régime.

Des renseignements sur les options relatives à la rente ont été envoyés aux 288 participantes et participants qui ont quitté leur emploi ou qui sont partis à la retraite.

Communications non prescrites par la loi : On a publié dans CORE le Rapport annuel du comité du régime de retraite pour les participantes actives et participants actifs, et sur le site Web des SBMFC, afin de les informer de la situation financière du régime et des activités du comité.

Des communications concernant les changements à la présidence du comité du régime de retraite et du comité de placement du régime de retraite ont été publiées sur CORE. Les participantes et participants ont également été informés par courriel du changement d'administrateur tiers/ responsable des registres.

GLOSSAIRE

Les définitions de mots clés utilisés dans ce rapport se trouvent sur CORE ou à www.sbmfc.ca/retraite.

PORTAIL DU RÉGIME DE RETRAITE

Les participantes et participants au régime de retraite qui sont admissibles à utiliser le portail peuvent accéder aux renseignements sur leur retraite et les mettre à jour, récupérer leurs relevés de retraite annuels et procéder à des estimations sur le portail du régime de retraite en visitant www.sbmfc.ca/portailretraite.

